



DOSSIER D'INSCRIPTION

Services d'accueil de loisirs

(PERISCOLAIRE- EXTRA SCOLAIRE- CANTINE)

Madame, Monsieur,

Afin de contribuer au respect de l'environnement, nous réduisons le nombre de documents papiers pour les inscriptions aux services accueil de loisirs et cantine.

Vous trouverez tous les documents, tels que le règlement intérieur, les menus cantine, le planning des mercredis, sur le site internet de la Mairie : www.dingystclair.fr

Pour procéder à l'inscription ou à la réinscription de votre enfant aux services accueil de loisirs périscolaires / extra-scolaires et cantine, vous devez retourner les documents dûment complétés et les justificatifs demandés dans la boîte aux lettres de la Mairie, ou par mail : **AVANT LE 31 MAI 2026**

Liste des pièces à fournir avec le dossier d'inscription

- ▶ Le dossier d'inscription ci-joint dûment complété
- ▶ La fiche de renseignement à modifier **PAR VOS SOINS au stylo rouge** ou à compléter pour les nouveaux inscrits
- ▶ La fiche sanitaire de liaison à compléter
- ▶ La photocopie des vaccins
- ▶ L'attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année scolaire 2026-2027
- ▶ Si vous optez pour le paiement par prélèvement automatique : l'autorisation de prélèvement accompagné d'un RIB pour **les nouveaux inscrits et en cas de changement**

Fonctionnement des services périscolaires et extra-scolaires

L'accès aux services périscolaires ne peut se faire qu'après validation du dossier d'inscription ci-joint.

CANTINE	→Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de la PS à la GS : de 11h30 à 13h30 →Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi du CP au CM2 de 11h45 à 13h35 •1 ^{er} service : les maternelles et CP mangent de 11h30/45 à 12h30 •2 nd service : les CE1, CE2, CM1, CM2 mangent de 12h40 à 13h25
ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (matin/soir)	→Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 7h30 à 08h20 et de 16h30 à 18h30
ACCUEIL DE LOISIRS TIKOULI DU MERCREDI	→A la journée de 8h à 18h00 repas inclus →A la matinée + repas (obligatoire) : 8h à 13h15 →A l'après-midi 13h15-18h00
ACCUEIL DE LOISIRS DURANT LES VACANCES	→A la journée 8h à 18h00 → Une semaine durant les vacances d'octobre, de février, d'avril et de juillet.

Réservation :

- ▶ **A l'année** : au moyen de la fiche de fréquentation jointe au dossier ci-dessous. Inscriptions faites par la Mairie
- ▶ **Occasionnellement** : sur le portail parent : www.logicielcantine.fr/dingy-saint-clair - inscriptions par la famille sauf mercredis et vacances gérées par la Mairie
- ▶ **Par mail** : periscolaire@dingystclair.fr pour demandes urgentes ou exceptionnelles
- ▶ **En mairie / service périscolaire** : 04 50 02 19 03

Restauration scolaire :

- ▶ **Réservation et modification** possibles **jusqu'au jeudi soir minuit** de la semaine précédente
- ▶ **Absence** : réduction possible, à partir du 2^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical.
- ▶ **Sortie scolaire/ Absence enseignant/ Grève** : inscription automatiquement annulée.
- ▶ **Repas hors délai** : Acceptés dans la limite des places disponibles. Il doit rester tout à fait occasionnel, et signalé par mail avant 9h00 à la Mairie auprès de la coordinatrice. Une majoration de 2€ sera appliquée au tarif dû.

Accueil de loisirs périscolaire

➤ **Fonctionnement accueil de loisirs périscolaire**

- **Accueil du matin** : Sans inscription préalable. L'accueil se fait L/M/J/V dès 7h30 et jusqu'à 08h20.
- **Accueil du soir** : l'enfant devra être inscrit au préalable. L'accueil se fait L/M/J/V de 16h30 et jusqu'à 18h30.
 - **Réservation et modification sur le logiciel** possible **jusqu'au jeudi soir minuit** de la semaine précédente.
 - **A l'année** au moyen de la fiche de fréquentation jointe au dossier ci-dessous.
 - **Inscription de dernière minute** : acceptée dans la limite des places disponibles (demande par mail)

Accueil de loisirs périscolaire du MERCREDI - Tikouli

- **Horaires et périodes d'ouverture** : Tous les mercredis sur le temps scolaire de 8h à 18h ou de 8h à 13h15 ou de 13h15 à 18h00.
- **Accueil / départ des enfants** : les parents peuvent déposer leur enfant entre 8h00 et 9h00 et les récupérer entre 16h30 et 18h00 pour les inscriptions journée. **A 9h00, fermeture du portail, les enfants ne peuvent plus être déposés.** Pour les inscriptions à la demi-journée, les parents recherchent ou déposent leur enfant à 13h15.
 - **Inscription annuelle** : permet de garantir une place à l'enfant tout au long de l'année.
 - **Fréquentation ponctuelle** : réservation possible au plus tard le jeudi soir minuit pour la semaine suivante à condition qu'il y ait des places disponibles ; faire une demande par mail à periscolaire@dingystclair.fr
 - **Absence** : non facturée sur présentation d'un certificat médical.

Accueil de loisirs extra-scolaire durant LES VACANCES - Tikouli

- **Horaires et périodes d'ouverture** : Une semaine durant les vacances d'octobre, de février, d'avril et de juillet de 8h à 18h00, repas inclus.
- **Accueil / départ des enfants** : les parents peuvent déposer leur enfant entre 8h00 et 9h00 et les récupérer entre 16h30 et 18h00. **A 9h00, fermeture du portail, les enfants ne peuvent plus être déposés.**
 - **Inscription** : inscription à la journée uniquement, par dossier transmis entre chaque période de vacances.
 - **Absence** : non facturée sur présentation d'un certificat médical.

II- Comment sont appliqués les tarifs et quelles sont les modalités de paiement ?

Les tarifs des repas et services d'accueil de loisirs sont fixés par délibération du Conseil Municipal, suivant la grille de quotients familiaux. **(Délibération visible sur le site internet de la commune)**

L'application des tarifs A, B, C, D et E est soumise à la transmission de votre numéro d'allocataire CAF.

Le défaut d'informations relatives à votre situation entraîne l'application du tarif E jusqu'à production des justificatifs manquants donnant droit à un tarif minoré.

FACTURATION

➤ Les repas, le périscolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances sont facturés à la fin de chaque mois et transmis à j+45.

Le paiement se fait auprès du trésor public après réception de l'avis des sommes à payer :

- soit par prélèvement automatique

- soit par chèque à l'ordre du trésor public

- soit par paiement en ligne sécurisé sur la plate-forme payip.gouv.fr avec les références précisées sur l'avis des sommes à payer reçu.

Les Tickets CESU TSP sont acceptés pour régler les frais de garde.

➤ Toute demi-heure entamée est due.

➤ Tout défaut de paiement entraîne l'exclusion temporaire de l'enfant jusqu'à paiement de la dette.

DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNEE SCOLAIRE 2026 - 2027

Dossier à retourner obligatoirement au service périscolaire

NOM + Prénom du représentant légal :

N° affiliation CAF :

Choix concerné par le dossier d'inscription

<u>Restauration scolaire</u>	<u>Accueil périscolaire</u>	<u>Accueil de loisirs du mercredi</u> <i>Inscription par le service périscolaire</i>
<input type="checkbox"/> Abonnement annuel régulier (compléter le tableau ci-dessous)	<input type="checkbox"/> Abonnement annuel régulier (compléter le tableau ci-dessous)	<input type="checkbox"/> Abonnement annuel régulier (compléter le tableau ci-dessous)
<input type="checkbox"/> Inscription ponctuelle (gestion via logiciel en ligne)	<input type="checkbox"/> Inscription ponctuelle (gestion via logiciel en ligne)	<input type="checkbox"/> Inscription ponctuelle

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Date de naissance :/..../.....	Date de naissance :/..../.....	Date de naissance :/..../.....
Classe en septembre :	Classe en septembre :	Classe en septembre :

Inscription régulière au restaurant scolaire

Maternelle de 11h20 à 13h20 / Élémentaire de de 11h45 à 13h35				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Enfant 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Modifications ultérieures possibles via le portail parent au plus tard le jeudi soir minuit pour la semaine suivante :

<http://www.logicielcantine.fr/dingy-saint-clair>

Adhésion au prélèvement automatique : oui non (Si vous optez pour le prélèvement automatique, vous devez télécharger le mandant de prélèvement SEPA sur le site internet de la Mairie : www.dingystclair.fr -rubrique enfance jeunesse / services périscolaires-).

Inscription régulière - Périscolaire

De 16h30 à 18h30				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Enfant 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Modifications ultérieures possibles via le portail parent au plus tard le jeudi soir minuit pour la semaine suivante

<http://www.logicielcantine.fr/dingy-saint-clair>

Inscription régulière - Accueil de loisirs du mercredi

Journée complète + repas		Matinée + repas		Après-midi	
	De 8h à 18h	De 8h à 13h15		De 13h15 à 18h00	
Enfant 1	<input type="checkbox"/>	Enfant 1	<input type="checkbox"/>	Enfant 1	<input type="checkbox"/>
Enfant 2	<input type="checkbox"/>	Enfant 2	<input type="checkbox"/>	Enfant 2	<input type="checkbox"/>
Enfant 3	<input type="checkbox"/>	Enfant 3	<input type="checkbox"/>	Enfant 3	<input type="checkbox"/>

Autorisations

- J'autorise la mairie de Dingy St Clair à utiliser le service CAFPRO, base de données de la Caisse d'Allocations Familiales, afin d'accéder à mes ressources et de calculer mes tarifs.
- J'autorise la mairie de Dingy St Clair à prendre des photos de votre (vos) (enfant(s)) et les afficher au Centre de Loisirs
- J'autorise la mairie de Dingy St Clair à prendre votre (vos) enfant(s) en photo et diffuser sur le Bulletin municipal et site de la mairie
- J'autorise la mairie à utiliser mon adresse mail pour la diffusion d'informations communales (newsletter, informations, animations, urgences...) à l'adresse mail suivante : _____

Droit d'accès et de rectification de vos données à tout moment sur le site de la mairie (contact) ou en adressant un mail à votrecommune@dingystclair.fr

Liste des pièces à fournir

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison
- Photocopie carnet de vaccinations
- Attestation d'assurance responsabilité civile 2026/27
- Si vous optez pour le paiement par prélèvement automatique : l'autorisation de prélèvement à télécharger sur le site internet de la mairie accompagné d'un RIB (uniquement si modifications ou nouvelle demande)

- J'accepte les conditions du règlement intérieur mis en ligne sur le site internet ou consultable sur demande à la Mairie et aux services périscolaires.

Le : / /

Signature du/des responsable(s) légal (aux) :